

# Développement durable & performance énergétique

## Réaliser un audit énergétique de qualité

---

### DÉCRET TERTIAIRE

**1 jour - 7 heures**

#### Public concerné

Bureaux d'études : Ingénieur conseils, consultants spécialisés en thermique du Bâtiment, génie climatique et environnement, etc...

#### Objectif

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser les actions relatives au dispositif éco-énergie tertiaire durant les audits énergétiques.

#### Prérequis

- Connaître les bases de la thermique et du bâtiment et de la RT en vigueur.

#### Objectifs pédagogiques

- Connaître le dispositif éco énergie tertiaire.
- Savoir réaliser les actions spécifiques au dispositif éco énergie tertiaire lors d'un audit énergétique,
- Savoir proposer un plan d'action.

#### Moyens pédagogiques

- Diffusion de PowerPoint.
- Exercices et études de cas.
- Débats, échanges et retours d'expériences avec les formateurs.

#### Modalités d'évaluation des acquis

- QCM d'évaluation à l'entrée en formation et étude de cas en fin de session pour validation des acquis.

#### Validation

- Feuilles d'émargement individuelles et attestation de formation.

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>

## **Accueil**

Tour de table  
Attentes des participants  
Présentation des objectifs et du programme de formation

## **Contexte règlementaire :**

Connaissance de la réglementation et des spécificités du décret éco énergie tertiaire.

## **Définition de l'année de référence :**

Connaissance des cas particuliers et de la démarche de choix d'une année de référence.  
Recalage des consommations pour définir une année type.

## **Calcul des objectifs :**

Explication du calcul.  
Modulation / mutualisation des objectifs.

## **Mise en place d'une campagne de mesures :**

Savoir affiner une analyse de consommation à l'aide d'une campagne de mesures.

## **Comptage / GTB :**

Connaître le principe de fonctionnement d'une GTB.  
Réaliser un plan de comptage.

## **Etude de cas d'un bâtiment de bureaux :**

Réaliser les actions spécifiques au décret éco énergie tertiaire lors d'un audit énergétique.  
Proposer un plan de comptage.  
Proposer des actions d'amélioration de la performance énergétique.  
Proposer un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs du décret éco-énergie tertiaire.

## **Évaluation - conclusion :**

Validation des acquis  
Évaluation de satisfaction des stagiaires  
Conclusion.

**TARIF PUBLIC : 690,00 € HT**

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>